

## Délibération n° 2025-70

**Objet : Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Indre et Loire - Renouvellement**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>19</b>
<b>Présent.e.s :</b>	<b>14</b>
<b>Pouvoir.s :</b>	<b>5</b>
<b>Absent.e.s :</b>	<b>0</b>
<b>Votant.e.s :</b>	<b>19</b>

### ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 19 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

#### Acte certifié exécutoire :

- date transmission au contrôle de légalité : 23/12/2025
- date de publication : 23/12/2025

Pour extrait conforme,

Fait et délivré les jours, mois et an ci-dessus

# CONSEIL MUNICIPAL DE PARÇAY-MESLAY

## Séance du jeudi 18 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le douze décembre, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

#### **Présent.e.s :**

Monsieur Bruno FENET, Madame Christine BOULAY, Monsieur Damien MORIEUX, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Monsieur Gérard BLANCHARD, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Angélique BOUÉ, Madame Sophie CARTIER, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Jean-Dominique MARCHADIER, Monsieur Laurent MARCHAIS, Monsieur Matthieu TABURET.

#### **Ont donné pouvoir :**

Madame Agnès NARCY à Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marc GILET à Monsieur Jean-Pierre GILET, Madame Brigitte RICHARD à Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Géraud PAPON à Matthieu TABURET, Madame Slavica TANKOSKA à Monsieur Bruno FENET.

#### **A été élu secrétaire de séance à l'unanimité :**

Monsieur Matthieu TABURET.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

ID : 037-213701790-20251218-DELIB\_2025\_70-DE



Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

ID : 037-213701790-20251218-DELIB\_2025\_70-DE



**Monsieur le Maire expose :**

La commune adhère, par voie de convention depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Indre et Loire. La convention initialement approuvée par le Conseil Municipal, en sa séance du 8 septembre 2016, avait une durée de 3 ans. Elle a ainsi depuis été renouvelée pour la même durée à trois reprises, soit en 2017, 2020 et 2023. Un avenant a été signé le 28 février 2024 afin d'intégrer un dispositif de suspension d'adhésion et de facturation de la cotisation annuelle.

Le dernier renouvellement prenant fin au 31 décembre 2025, il est proposé de renouveler la convention, par là-même l'adhésion au service afin de continuer à en bénéficier, ce pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2028.

La convention d'adhésion au service de médecine préventive définit donc les modalités de fonctionnement du service, la nature de la mission de médecine préventive ainsi que les conditions financières.

Pour le financement des actions du service de médecine préventive, le Conseil d'Administration du CDG d'Indre et Loire a décidé d'opter pour la tarification suivante :

- Pour la surveillance médicale des agents : la collectivité s'acquitte pour chaque visite médicale du montant fixé par le conseil d'administration du CDG 37 ;
- Pour les actions en milieu du travail : la collectivité s'acquitte d'une cotisation annuelle assise sur la masse salariale déclarée auprès du Centre de Gestion au titre des cotisations et contributions.

**CONSIDÉRANT** l'opportunité pour la commune de pouvoir bénéficier d'un meilleur coût et service en adhérant au service de médecine préventive du CDG d'Indre-et-Loire ;

**VU** le projet de convention joint ;

Sur le rapport de Monsieur Bruno FENET, Maire, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente ;

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du CDG d'Indre et Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour une durée de 3 ans ;
- **APPROUVE** les dispositions de la convention d'adhésion proposée par le Centre de Gestion d'Indre et Loire, telle que jointe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion d'Indre et Loire ;
- **PRÉCISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget des trois années concernées.



Secrétaire de séance,

Matthieu TABURET



Le Maire,  
Président la séance,

Bruno FENET